

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
6 décembre 2022

PUBLIE LE : 21 DEC. 2022

Délibération n°221206-22 : Prolongation et modification des deux contrats avec CITEO pour l'action et la performance au recyclage des emballages, et des papiers graphiques issus des collectes sélectives VALOSEINE

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trente novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisés des Syndicats Intercommunaux

Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

Communauté Urbaine	:	1 (18 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (4 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10 jusqu'à la délibération n°8, puis 8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10 pour les délibérations n°1 à n°8 8 pour les délibérations n°9 à n°22

VALOSEINE/ CS -221206-22

OBJET : PROLONGATION ET MODIFICATION DES DEUX CONTRATS AVEC CITEO POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE AU RECYCLAGE DES EMBALLAGES, ET DES PAPIERS GRAPHIQUES ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES VALOSEINE

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-13 et L.2224-16 ;

VU le contrat pour l'action et la performance (CAP) au recyclage des **emballages** issus des collectes sélectives, signé avec CITEO, entré en vigueur depuis le 1er janvier 2018, et arrivant à échéance le 31 décembre 2022 ;

VU le contrat pour l'action et la performance (CAP) au recyclage des **papiers graphiques** issus des collectes sélectives, signé avec CITEO, entré en vigueur depuis le 1er janvier 2018, et arrivant à échéance le 31 décembre 2022 ;

CONSIDERANT le passage effectif en Extension des Consignes de Tri (ECT) du centre de tri CYRENE de VALOSEINE au 1er janvier 2023, et la nécessité d'organiser la reprise des nouvelles résines plastiques « flux en développement » et « films plastiques » par CITEO ;

CONSIDERANT la nécessité d'organiser la reconduction des contrats CAP existants, sans discontinuité ni vide juridique, en intégrant la reprise par CITEO des flux en développement et films plastiques, à compter du 1er janvier 2023 ;

CONSIDERANT le calendrier contraint de ré-agrément provisoire de CITEO par les pouvoirs publics pour ces deux filières, et la mise à disposition des projets d'avenants envisagée courant décembre 2022, puis début 2023 ;

CONSIDERANT la possibilité de souscrire à la prolongation puis à la modification de ces contrats CAP CITEO par voie d'avenants, sans nécessité de remise en concurrence ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer par voie dématérialisée lesdits avenants de prolongation et de modification des deux contrats CAP emballages et papiers graphiques CITEO ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

AUTORISE le Président à signer tout autre(s) document(s) afférent(s) aux contrats CAP CITEO ou à leurs avenants.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 21/12/2022

Transmis en Préfecture et affiché le 21/12/2022

Pour Extrait Conforme



Michel LEPERT
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal